

BARÈME



CALCUL DU BARÈME : (AGS x 5) + PRIORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES (NATIONALES) + PRIORITÉS LOCALES (DÉPARTEMENTALES)

EN CAS D'ÉGALITÉ DE BARÈME C'EST L'AGS PUIS L'AGE QUI DÉPARTAGERA LES EX-AEQUO

AGS : ANCIENNETÉ GÉNÉRALE DE SERVICE appréciée au 31/12/2018

5 POINTS par année entière

5/12^{ÈME} DE POINT par mois supplémentaire

5/360^{ÈME} DE POINT par jour supplémentaire

LE SNUIPP-FSU 67 A OBTENU EN GROUPE DE TRAVAIL UNE **MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'AGS** DANS LE CALCUL DU BARÈME EN LUI DONNANT UN **COEFFICIENT DE 5**.

PRIORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES :

RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ : 800 POINTS

Prise en compte de la **RQTH** de l'agent, du conjoint, de l'enfant, ou maladie grave de l'enfant.
Points ajoutés après étude de la situation en groupe de travail.

AFFECTATION 2018/19 A TITRE PROVISOIRE EN ASH + MECS :

15 POINTS pour 1 an

20 POINTS pour 2 ans consécutifs

25 POINTS pour 3 ans consécutifs

AFFECTATION 2018/19 EN REP ET REP+ ET 4 ÉCOLES DITES « ORPHELINES » :

15 POINTS après 3 ans consécutifs

30 POINTS après 6 ans consécutifs

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT, RAPPROCHEMENT AVEC LE DÉTENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT OU PARENT ISOLÉ: 15 POINTS

MESURE DE CARTE SCOLAIRE :

5 PALIERS D'ANCIENNETÉ DANS L'ÉCOLE :

50 POINTS pour 1 à 3 ans

70 POINTS pour 4 à 6 ans

90 POINTS pour 7 à 9 ans

110 POINTS pour 10 à 12 ans

130 POINTS pour 13 ans et plus

Priorité de retour sur le poste en cas de réouverture dans l'école.

60 POINTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES VICTIMES DE 2 FERMETURES CONSÉCUTIVES

RÉINTÉGRATION SUITE À DÉTACHEMENT ET CONGÉ PARENTAL :

Priorité de retour sur le poste perdu.

RÉINTÉGRATION SUITE À CONGÉ LONGUE DURÉE :

1: Priorité de retour sur le poste perdu.

2: sinon, **30 POINTS**

INTÉRIM DE DIRECTION

Une priorité absolue pour une affectation à titre définitif sur le poste de direction est donnée aux directeurs faisant fonction qui en font la demande pour les écoles à partir de 2 classes, s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude 2019, sous réserve que le poste de direction soit resté vacant à l'issue du 1er temps du mouvement 2018 ou qu'il n'ait pas été demandé (cette demande est à saisir en vœu 1).

PRIORITÉS LOCALES :

SITUATION MÉDICALE :

14 POINTS après étude de la situation en GT du 4 avril.

SITUATION SOCIALE :

14 POINTS après étude de la situation en GT du 4 avril.

ENFANT :

FORFAIT DE 10 POINTS POUR ENFANT(S) âgé(s) de moins de 18 ans au 01/09/19 y compris pour enfant(s) à naître au 1er mars 2019

ANCIENS POINTS VOSGES DU NORD ET WISSEMBOURG : L'administration prendra en compte les points pour la dernière fois cette année. **3 POINTS** pour 1 an, **6 POINTS** pour 2 ans et **14 POINTS** pour 3 ans et plus.